

**SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024**

Présents : M. LOFFET, Président f.f.

~~Mme BONNI~~ et ~~M. GODIN~~, Membres du Collège de Police.

Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, ~~M. GALLASS~~, ~~Mme LEVEQUE~~, ~~Mme MONVILLE~~, M. NAJI, Mme OZER, ~~M. POLIS~~, M. RENARD, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme STINI, M. STOFFELS, M.

~~THOMAS~~, ~~Mme TINIK~~ et M. WYDOOGHE, Membres.

M. BARBIER, Chef de Corps

Mme GAROT, Secrétaire.

Décisions n°001 à 011

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20h05**

Sont excusés : Mesdames BONNI, LEVEQUE, MONVILLE et TINIK, Messieurs GODIN et POLIS .

Madame MARECHAL a démissionné du conseil communal et ne peut donc plus siéger au conseil de police. Ses suppléants sont déjà conseillers de police. Un nouveau Conseiller de police sera désigné conformément à l'article 19 de la loi sur la police intégrée.

**001 Conseil du 07.12.2023 – Procès-verbal – Approbation**

Approuvé avec 10 Voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 abstentions.

**002 Personnel – Mobilité – Phase 2024-01 erratum – Ouverture d'emplois**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 sur la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des Zones de police ;

Vu le cadre du personnel de la police locale de la Zone de police Vesdre ;

Vu les besoins actuels de la Zone ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- L'ouverture des emplois suivants en phase de mobilité 2024/01 erratum :
  - CINQ emplois d'Inspecteurs polyvalents ;
  - UN emploi de CALog niveau B ;
  - UN emploi d'Inspecteur Principal service contrôle interne.
  
- De fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

La présente délibération sera transmise à la Police fédérale DGR/DRP pour disposition, au Gouverneur de la Province de Liège, à la Ministre de l'Intérieur pour l'exercice de la tutelle spécifique générale et aux services GRH de la Zone.

### **003 Personnel – Inspecteur – Recrutement externe 01/2024 – Appel à la réserve des lauréats**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu l'arrêté royal et l'arrêté ministériel du 11 juillet 2021 modifiant diverses dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 relatives à la sélection et au recrutement des membres du personnel des services de police ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de police de déclarer le nombre d'emplois vacants ainsi que le mode de sélection pour lesdits emplois ;

Considérant que la capacité d'Inspecteurs à la Zone de Police Vesdre se situe encore en dessous du seuil minimal ;

Vu les besoins de la Zone ;

Considérant que ce recrutement s'inscrit dans les perspectives budgétaires zonales ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- De pourvoir aux emplois d'Inspecteur polyvalent restés vacants à l'issue des mobilités classiques ou de l'appel à la réserve de recrutement par voie de recrutement externe, en faisant appel à la réserve des lauréats au grade d'Inspecteur de Police tenue par la Police Fédérale ;
- De fixer le nombre d'emplois vacants à 5 ;
- De fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :
  - Un ou des tests écrits
  - Un entretien de sollicitation devant une commission de sélection.

La présente délibération sera transmise à la Police fédérale DGR/DRP pour disposition, au Gouverneur de la Province de Liège, à la Ministre de l'Intérieur pour l'exercice de la tutelle spécifique générale et aux services GRH de la Zone.

#### **004 Equipement – Acquisition de T-Shirts – Mode de passation de marché**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que la Zone souhaite procéder à l'acquisition de T-Shirts pour les membres du personnel opérationnel ;

Vu l'absence de marché fédéral dédié à l'approvisionnement en T-Shirts ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

Avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture pour l'acquisition de 1.200 T-Shirts avec logo « police » pour un montant estimé à 12.000,00 € HTVA soit 14.520,00 € TVAC en contactant les firmes suivantes :

- 5.11 Liège de Liège (0787..510.633)
- D-D-TEX de Limbourg (0415.144.063)
- NEWWORK Belgium de Welkenraedt (0450.781.566)
- EDGARD Grimard de Liège (0423.221.688)

La dépense d'un montant maximum estimé à 12.000,00 € HTVA soit 14.520,00 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/744-51 du budget extraordinaire 2024 « Achat de divers matériel ».

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h30**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.**

**005 Personnel – Mobilité – Phase 2023/04 Erratum – Inspecteur Polyvalent – Nomination**

**006 Personnel – Mobilité – Phase 2023/04 Erratum – Inspecteur Maître-Chien – Nomination**

**007 Personnel – Inspecteur – Recrutement externe 03/2023 – Appel à la réserve des lauréats – Nomination**

**008 Personnel – Cadre Administratif et logistique – Mobilité – Phase 2024-01 erratum – Niveau B GRM – Commission locale de sélection – Désignation des membres**

**009 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité – Phase 2024-01 erratum – Inspecteur Polyvalent – Commission locale de sélection – Désignation des membres**

**010 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité – Phase 2024-01 erratum – Inspecteur Principal Contrôle Interne – Commission locale de sélection – Désignation des membres**

**011 Personnel – Inspecteur – Recrutement externe 01/2024 – Commission locale de sélection – Désignation des membres**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h40**

La secrétaire,  
Kathleen GAROT

Le Président f.f.,  
Alexandre LOFFET

